

Siège :  
Cavaillon

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

~  
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de  
membres  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2011-06-  
10

**OBJET :**

Convention  
avec le Collège  
St Charles  
pour  
l'utilisation de  
la piscine  
Roudière

**Étaient présents :**

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —  
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix —  
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ  
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —  
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD  
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.  
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.  
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme  
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER  
Christian

**Secrétaire de séance :**

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

- 
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 31 mars 2011,

Afin de permettre la pratique d'activités sportives aux élèves des collèges privés, il convient de conclure une convention de mise à disposition et utilisation de la piscine intercommunale Roudière, au profit du collège privé Saint Charles.

Le montant de la participation financière a été fixé à 23,25 euros de l'heure, conformément aux tarifs arrêtés par le Conseil général de Vaucluse pour les collèges publics. Ce tarif tient compte des normes de sécurité, de la modernité et de la qualité des installations.

Les horaires et dates d'utilisation seront fixés par calendrier préalablement à l'utilisation.

Cette convention est conclue pour la saison 2010/2011 et sera renouvelable 2 fois par tacite reconduction.


**Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
délibère, et  
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** la convention ci-jointe avec le collège Saint Charles à Cavaillon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Cavaillon, le 1<sup>er</sup> Juillet 2011

Le Président,



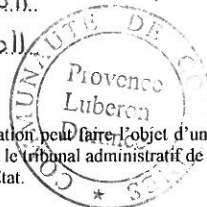
  
Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-Président  
Bernard ALQUIÉ

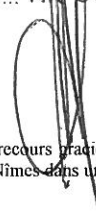
Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5/07/2011 - AR 084 2484 00301 - 2011 06 30 - 2011 06 10 DE  
De la publication le 5/07/2011.

Fait à Cavaillon, le 5/07/2011.



  
Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-Président  
Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.